

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE381

présenté par
M. Giraud et Mme Dubié

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« en raison du caractère collectif de la propriété de l'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'insérer une causalité pour réaffirmer la différence de nature entre les différentes entreprises de l'économie sociale et solidaire.